

# MILLE LIEUX

01

Rêver | Réfléchir | Réaliser

GROS PLANS

## Comment les écosystèmes rendront-ils service à l'agriculture de demain ?

**Le nouveau programme  
agro-environnemental  
en Wallonie**  
(2014-2020)

# SOMMAIRE

N°01 - AVRIL 2016



32



Réaliser

10 ACTU

11 AGENDA

12 DANS LE VENT

13 LA PHOTO DES LECTEURS

14 EN VILLE  
Des légumes au 7<sup>e</sup> ciel

28 AU FIL DE L'EAU  
De quoi « fasciner » les poissons mosans !



GROS PLAN  
Le nouveau programme  
agro-environnemental  
(2014-2020) en Wallonie

16



SUR LE TERRAIN  
L'éco-pâturage au service  
de la gestion durable des  
espaces verts

24

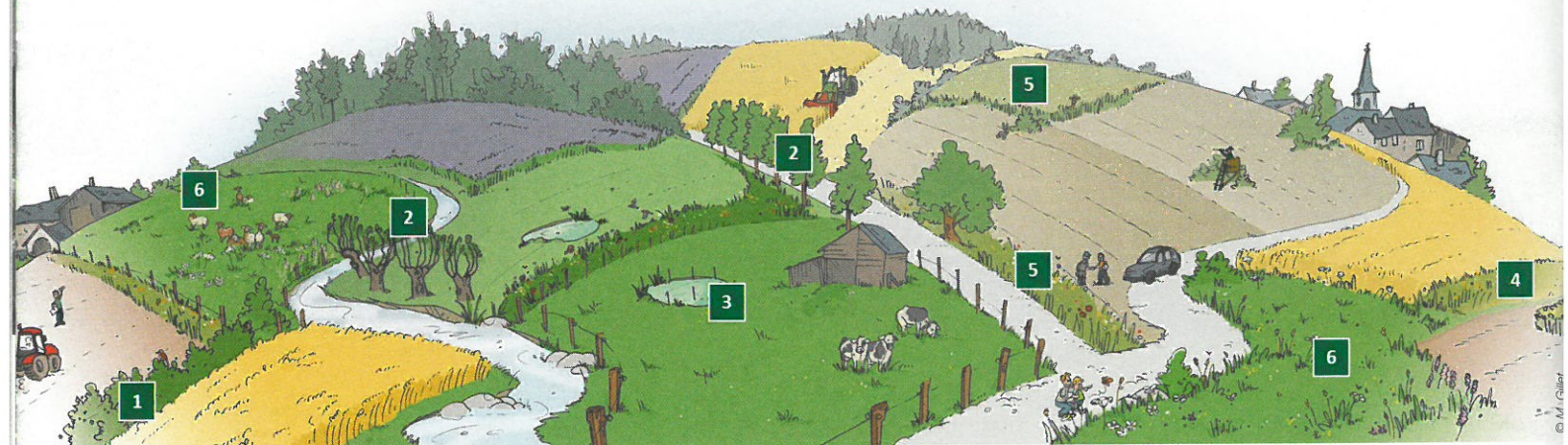
50 INTERVIEW  
Garde-champêtre particulier, gestionnaire social

53 FICHE TECHNIQUE  
Les radeaux végétalisés

57 FICHE ESPÈCE  
Le Bruant proyer

Illustration de MAE dans un paysage agricole :

- 1 haies ;
- 2 alignements d'arbres ;
- 3 mare ;
- 4 tournière ;
- 5 bandes aménagées en bordure de culture ;
- 6 prairies de haute valeur biologique.



# Le nouveau programme agro-environnemental

**[2014 – 2020]**  
EN WALLONIE

La politique de l'Union européenne (UE) définit les objectifs stratégiques en matière de développement rural, que chaque État doit décliner en fonction de ses réalités et enjeux locaux. Pour répondre à ces objectifs, la Wallonie s'est dotée d'un Programme wallon de Développement Rural (PwDR) qui spécifie les enjeux, les modalités et le montant des aides au deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). Les méthodes agro-environnementales (MAE) constituent un des outils majeurs de ce programme essentiel pour concilier agriculture et environnement. Elles sont mises en œuvre depuis 1995.

Le nouveau PwDR [2014 – 2020] a été approuvé par la Commission européenne fin juillet 2015. C'est un programme d'investissement cofinancé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et la Wallonie dans une proportion de 40 et 60 pourcents. Pour la période 2014-2020, ce sont 600 millions d'euros dont près de 150 millions consacrés au programme agro-environnemental. Dans ce nouveau PwDR, il est maintenant question de « Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques » (MAEC) afin de mettre en avant la contribution du programme vis-à-vis des enjeux climatiques. À travers cet article, nous proposons de faire un tour d'horizon de ce nouveau programme permettant de reconnaître le travail des agriculteurs en faveur de l'environnement. Nous présenterons aussi un bilan général du programme précédent ainsi que les bénéfices de quelques méthodes pour la biodiversité.



De gauche à droite : les haies, les prairies naturelles, les tournières enherbées, les mares.






## Les MAEC en quelques mots

Rappelons d'abord que le programme agro-environnemental consiste à promouvoir des pratiques (ou « méthodes ») volontaires visant à assurer la protection des ressources naturelles (eaux de surface, eaux souterraines, sols et air), le maintien des paysages ruraux ou la conservation de la biodiversité et du patrimoine génétique animal ou végétal. Certaines de ces pratiques étaient auparavant plus courantes dans le paysage agricole avant de tomber en désuétude suite à l'intensification agricole. D'autres pratiques promues visent à limiter certains impacts environnementaux générés par l'exploitation des cultures aujourd'hui. Ces méthodes sont mises en œuvre par les agriculteurs, qui bénéficient d'une rémunération pour, d'une part, compenser les pertes de revenus éventuelles et, d'autre part, couvrir l'effort de gestion supplémentaire qu'implique ces méthodes. Il s'agit de reconnaître la prestation environnementale mise en œuvre par l'agriculteur.

Les principes de base du programme n'ont pas changé. Ils reposent sur les critères suivants :

- engagement au-delà des bonnes pratiques agricoles ;
- démarche à caractère volontaire pour 5 ans ;
- accès à tous les agriculteurs ;
- méthodes de base accessibles à tous ;
- méthodes ciblées seulement accessibles sur avis d'expert délivré par un conseiller de Natagriwal.

TABLEAU 1 : Les méthodes agro-environnementales et climatiques proposées dans le nouveau Programme wallon de Développement Rural (MB : méthode de base ; MC : méthode ciblée).

Axe	Nom de la méthode	Code	Montant
 <b>Élément du maillage</b>	Haie	MB1.a	25 €/200 m
	Arbre, arbuste, buisson et bosquet isolé, arbre fruitier à haute tige	MB1.b	25 €/20 arbres
	Mare	MB1.c	100 €/mare
 <b>Prairie</b>	Prairie naturelle	MB2	200 €/ha
	Prairie inondable	MC3	200 €/ha
	Prairie de haute valeur biologique	MC4	450 €/ha
 <b>Culture</b>	Tournière enherbée	MB5	21,6 €/20 m
	Culture favorable à l'environnement	MB6	200 €/ha
	Parcelle aménagée	MC7	600 €/ha
	Bande aménagée	MC8	30 €/20 m
 <b>Global</b>	Autonomie fourragère	MB9	100 €/ha prairie
	Plan d'action environnemental	MC10	20 X + 0,10 Y + 50Z Avec X = ha de 0 à 50 et Y = montant annuel total des MAE 1 lors de l'engagement et Z = ha contribuant à l'autonomie protéique
 <b>Animaux</b>	Race locale menacée	MB11	120 €/bovin 200 €/équidé 30 €/ovin



© GRADV



© SERS

En haut, la bande « couvert nourricier pour les oiseaux »  
En bas, le « pré-verger »



Le conseiller MAE est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs pour la mise en œuvre des méthodes agro-environnementales ciblées. Tous les conseillers MAE sont maintenant regroupés au sein de l'asbl Natagriwal.

Le tableau 1 présente le catalogue général des méthodes proposées aux agriculteurs. En complément, il convient de pointer du doigt une originalité du programme wallon, à savoir la flexibilité de certaines méthodes ciblées qui sont déclinées en différentes « variantes ». Ces variantes permettent d'ajuster le cahier des charges des méthodes aux enjeux locaux identi-

fiés dans l'exploitation (risque érosif, intérêt cynégétique, enjeu écologique ou paysager particulier, etc.) grâce à l'expertise du conseiller. C'est particulièrement le cas des méthodes « prairies de haute valeur biologique » et « bandes aménagées ». Des exemples de variantes sont mentionnés dans le tableau 2. La liste présentée ici n'est pas exhaustive.

TABLEAU 2 : Exemples de variantes des MAEC « prairie de haute valeur biologique » et « bande aménagée »

MAE ciblée	Exemples de variante
Prairie de haute valeur biologique (MC4)	Variante « pré-verger » Variante « triton crêté » Variante « tarier des prés » Variante « couleuvre à collier »
Bande aménagée (MC8)	Bande anti-érosive Bande paysagère à fleurs des champs Bande paysagère à fleurs des prés Bande favorable aux insectes pollinisateurs Bande favorable aux populations d'oiseaux hivernants Bande favorable au bruant jaune et bruant proyer Bande favorable à la perdrix grise Bande de conservation des plantes messicoles

## NATAGRIWAL : VOUS CONSEILLER, C'EST NOTRE NATURE.



Natagriwal est une association sans but lucratif (asbl) dont le principal objectif est d'informer, de conseiller et d'encadrer les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés dans la mise en œuvre du programme agro-environnemental et du réseau Natura 2000. L'association regroupe tous les conseillers actifs dans ces deux domaines au sein d'une seule et même structure financée par la Wallonie. Ces conseillers délivrent les avis d'expert nécessaires à la mise en place des MAEC ciblées. L'encadrement est à la fois technique et administratif. Les conseillers de Natagriwal sont répartis à travers la Wallonie pour une meilleure proximité avec les agriculteurs.

[www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)

## BILAN GÉNÉRAL ET BÉNÉFICES POUR LA BIODIVERSITÉ

De plus en plus d'agriculteurs s'engagent dans le programme agro-environnemental. Depuis son lancement, l'adhésion connaît une croissance continue. En 2013, le taux de participation atteignait 54 %, soit plus d'un agriculteur wallon sur deux. La même année, le « top 5 » des MAE (en nombre de producteurs) étaient les haies, les couvertures hivernales des sols, les arbres et arbustes, les prairies naturelles et les tournières.

D'autres méthodes connaissent un succès croissant, comme par exemple les prairies de haute valeur biologique qui couvraient une superficie de 6.500 ha en 2013 (PwDR, 2014). L'objectif est de doubler ce chiffre d'ici 2020. Le tableau 3 présente les résultats généraux selon les dernières statistiques disponibles, à savoir celles du programme agro-environnemental précédent [2007 – 2013].

## Les principaux changements par rapport au programme agro-environnemental précédent

Quatre nouvelles MAEC sont proposées dans le nouveau programme : les méthodes « prairie inondable » (MC3), « culture favorable à l'environnement (MB6), « parcelle aménagée » (MC7) et « autonomie fourragère » (MB9).

Les méthodes « bande de prairies extensives », « couverture hivernale du sol », « culture extensive de céréales » et « faible charge en bétail » sont supprimées et/ou remplacées. Certaines d'entre elles sont à présent intégrées dans la conditionnalité ou dans la réglementation relative à Natura 2000. Les principales modifications par rapport au programme précédent sont les suivantes :

- la majoration de 20% des aides agro-environnementales en zone SEP (Structure Écologique Principale) est supprimée ;
- les modifications pour la MB1 (haies, arbres, arbustes ou bosquets isolés, mares) sont essentiellement une réduction du montant par deux pour les haies et les arbres, et une augmentation de la superficie minimale éligible pour les mares (25 m<sup>2</sup>), dont le montant est par ailleurs doublé ;
- la MB11 « races locales menacées » est étendue aux bovins Pie rouge de l'Est ;
- changement du mode de calcul du plan d'action agro-environnemental (MC10).

TABLEAU 3 : Bilan des MAE du PwDR [2007 – 2013] :

Objectifs, résultats et contribution (cotation de 0 à 5) des méthodes sur les aspects biodiversité, qualité de l'eau, changements climatiques et qualité des sols. Source : ADE (2015), GIREA (2013) et rapport de suivi du PwDR (2013).

Méthode	Objectifs du PwDR 2007 - 2013	Résultats (et unités)	Biodiversité	Eau	Climat	Sols
Haies	14 000 km	12 005 km	2	1	2	1
Arbres, arbustes, bosquets	155 000 unités	124 083 unités	4	1	2	1
Mares	6 000 mares	4 042 mares	4	2	1	1
Prairies naturelles	17 000 ha	13 001 ha	4	3	3	2
Tournières	4 000 km	2 555 km	4	3	3	3
Bandes de prairie extensive	4 000 km	737 km	3	4	3	2
Couvertures hivernales du sol	40 000 ha	49 812 ha	1	2	2	2
Céréales extensives	3 000 ha	2 865 ha	1	3	2	1
Races locales menacées	10 500 animaux	8 000 animaux	4	0	1	0
Faible charge en bétail	42 000 ha	29 127 ha	4	3	5	3
Prairies de haute valeur biologique	6 000 ha	6 491 ha	5	3	3	2
Bandes de parcelle aménagées	875 km	1 214 km	5	4	3	4
Plan d'action agro-environnemental	150 – 500 plans	150 plans	3 à 5	1 à 5	1 à 5	1 à 5



Parcelle aménagée pour l'avifaune

## Les quatre nouvelles méthodes qui ont fait leur entrée dans le programme

- **La prairie inondable (MC3)** est une méthode ciblée. Son objectif est de créer ou de maintenir des zones de submersion temporaire en bord de cours d'eau. En plus de préserver des habitats naturels riches, cette méthode permet de préserver la qualité de l'eau en réduisant les apports d'intrants et de produits phytosanitaires (pas de fertilisants ni d'amendements dans la zone inondable et à moins de 6 mètres, produits phytosanitaires interdits sauf traitements localisés et sélectifs contre chardon et rumex) tout en réduisant les risques d'inondation en aval. L'avis d'expert permet de préciser les modalités d'exploitation de la parcelle (date, fauche ou pâturage).
- **La culture favorable à l'environnement (MB6)** est une nouvelle méthode de base. Il s'agit de réaliser des mélanges de céréales et de légumineuses (min 20 %) sans fertilisant ni amendement. Les produits phytosanitaires sont interdits selon les mêmes modalités que pour la MC3. Les objectifs de cette méthode sont de favoriser la diversité des espèces végétales cultivées, de protéger les eaux (le seul apport d'azote se fait via la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique par les légumineuses) et de renforcer l'autonomie protéique des fermes (les légumineuses remplaçant les aliments concentrés importés).
- **La parcelle aménagée (MC7)** est le complément idéal qu'il manquait aux bandes aménagées (méthodes MC8) et autres tournières (MB5). Avec cette méthode ciblée, il s'agit de compléter le maillage linéaire par la mise en place de surfaces (de 0,5 à 1,5 ha) dédiées à un enjeu environnemental spécifique (biodiversité, faune, érosion, eau de surface ou souterraine). L'avis d'expert permettra d'identifier cet enjeu en fonction de l'exploitation, de localiser la parcelle la plus appropriée et de déterminer le couvert adéquat et le mode d'exploitation.
- **L'autonomie fourragère (MB9)** complète le dispositif avec une nouvelle méthode de base héritée de l'ancienne faible charge en bétail. Elle vise bien entendu à favoriser l'autonomie fourragère mais aussi à protéger la qualité de l'eau et la biodiversité en réduisant la charge et les épandages et à limiter la production de gaz à effet de serre. Sont éligibles les exploitations avec une charge en bétail comprise entre 0,6 et 1,4 Unité Gros Bétail (UGB, une unité correspondant à une vache) par ha de superficie sous herbe et/ou de cultures fourragères ; seuls les hectares de prairie permanente étant subventionnés. Hors zone vulnérable PGDA, il est possible à l'agriculteur de s'engager jusqu'à un seuil plus élevé (charge en bétail inférieure à 1,8 UGB).

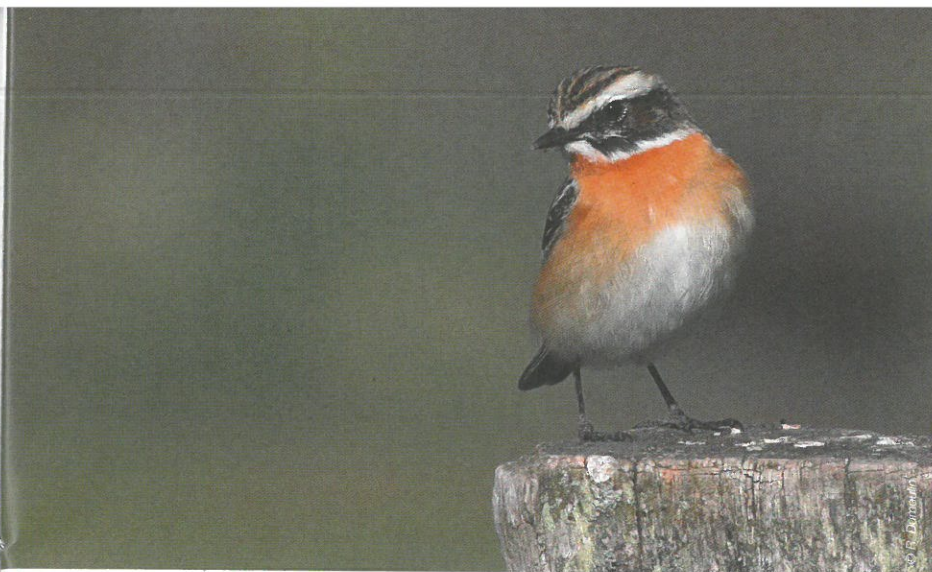
## Actions en faveur de la flore

La méthode-phare à ce titre est la « **prairie à haute valeur biologique (MC4)** ». À travers ce réseau, ce sont des dizaines de milieux naturels (dont des habitats prairiaux de grand intérêt écologique comme les prairies maigres de fauche, prairies humides, pelouses calcaires, prés-vergers hautes-tiges, etc.) et d'espèces végétales rares ou menacées (comme la sauge des prés ou des orchidées) qui sont conservés de manière efficace par un mode d'exploitation extensif. Les suivis réalisés depuis quinze ans dans le cadre de l'évaluation du programme ont montré que la qualité biologique des prairies se maintient ou s'améliore lorsque le cahier des charges est correctement suivi par l'exploitant.

Dans les grandes cultures, environ 40 kilomètres de bandes aménagées (MC8) sont installées pour la conservation de la flore des moissons (les plantes messicoles, comme le bleuet et le coquelicot). Ces bandes abritent près de 30 des 50 plantes messicoles menacées encore présentes en Wallonie. Les suivis réalisés montrent que ces plantes se maintiennent d'année en année dans ces bandes, preuve de l'efficacité de l'outil !



Orchis de mai



Tarier des prés



Mouton Roux ardennais

## Actions en faveur de la faune

La bande aménagée en faveur des insectes butineurs (bande fleurie à fleurs des prés, MC8) présente également des résultats positifs. Plus de la moitié des différentes espèces de papillons de jour de Wallonie s'y retrouve, soit 52 espèces sur les 98 connues. Une étude récente menée conjointement en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède a montré, sur des bandes comparables, des résultats similaires pour les abeilles et bourdons, montrant que ces aménagements sont directement profitables à la plupart des espèces communes, mais également à des espèces plus rares voire menacées.

Des actions en faveur des oiseaux se sont montrées efficaces dans les prairies. Ainsi depuis 5 ans, les ornithologues d'Aves-Ostkantone, en collaboration avec les conseillers de Natagriwal, sont parvenus à mobiliser un nombre assez important d'agriculteurs pour réaliser des actions en faveur du **Tarier des prés** (un oiseau devenu extrêmement rare et nichant au sol) dans la vallée de la Roer. Une concentration de prairies extensives avec de grandes zones refuges non fauchées a permis la reproduction des Tariers et une augmentation significative (+50%) des effectifs en quatre ans. Cette expérience confirme le bien-fondé des recommandations générales des cahiers des charges, amplifiées par un ciblage sur des zones d'intérêt spécifique afin d'obtenir de meilleurs résultats.

## LES RACES LOCALES NE SONT PAS OUBLIÉES

La biodiversité agricole n'est pas en reste en termes de résultats positifs. La bien-nommée MAEC « **racres locales menacées** » (MB11) a elle aussi prouvé son efficacité en soutenant des **racres animales « bien de chez nous »**. Elle a mis en lumière l'existence de ces racres et a créé une nouvelle génération d'éleveurs.

Le **mouton Roux ardennais** qui n'existait plus qu'en Flandre compte aujourd'hui plusieurs milliers de têtes en Wallonie et le cheval de trait belge est, en ce qui le concerne, sorti de la liste noire des racres au bord de l'extinction.

## ET DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS...

Interrogée sur les méthodes agro-environnementales, **Anne-France Tasiaux**, agricultrice avec son époux à Boninne, en tire un bilan assez positif. Elle et son mari participent au programme depuis son lancement en 1995. Ils ont déjà mis en place toutes les MAE possibles, sauf la couverture du sol qu'ils pratiquaient déjà précédemment. En 20 ans de participation, ils ont remarqué une légère amélioration de la situation notamment par la présence de rapaces dans les bandes enherbées. Fortement convaincus par le programme, ils ont d'ailleurs lancé un plan d'actions sur leur exploitation avec l'aide d'un conseiller de Natagriwal. Leur motivation ? « L'agriculture est allée trop loin, il est impératif de revenir à un mode de production plus raisonnable et en accord avec la terre. Si on n'agit pas maintenant, dans quelques années, la situation risque d'être irréversible. Tout le monde doit y mettre du sien. » Par rapport aux critiques sur le montant, jugé parfois insuffisant, que l'agriculteur perçoit pour réaliser des aménagements, Anne-France y voit au contraire, la garantie de revenus fixes. En ces temps de crise dans les exploitations agricoles, cet argument devrait convaincre plus d'un agriculteur de se lancer.

Si on n'agit pas maintenant, dans quelques années, la situation risque d'être irréversible. Tout le monde doit y mettre du sien.





*Bande pour les insectes pollinisateurs*

## UN BON PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL ? DES PERSPECTIVES

Le programme wallon se classe dans les très bons élèves européens en termes d'efficacité. Il a des objectifs limités et précis, les cahiers des charges sont fondés sur des éléments probants bien en aval des obligations légales en matière environnementale, des résultats sont atteints et un soutien technique approprié est apporté aux agriculteurs. Le programme se recentre en outre avec le temps sur des mesures à meilleure valeur ajoutée. Il est fortement axé sur des questions de biodiversité qui sont mieux rencontrées par des mesures volontaires.

Le résultat le plus important de l'agro-environnement est la contribution au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation d'habitats agricoles dans les sites Natura 2000.

Le ciblage accru d'actions sur des zones à potentiel écologique avéré doit aussi être mis en œuvre.

Ce volet des MAEC est appelé à couvrir dans les années à venir la plus grande part des 9.000 ha agricoles concernés. Du côté des zones de grandes cultures, les enjeux de maillage écologique et de renforcement des habitats d'espèces « parapluies » comme les oiseaux des champs sont actuellement nettement moins bien rencontrés hormis à l'échelle de certains territoires et grâce à la participation d'agriculteurs, de chasseurs, de naturalistes. Le principal frein reste le montant parfois insuffisamment attractif des paiements pour réaliser des aménagements dans les meilleures terres de culture où ils sont souvent le plus souhaitables. Des difficultés techniques et réticences culturelles sont aussi en cause et rencontrées petit à petit. Le ciblage accru d'actions sur des zones à potentiel écologique avéré doit aussi être mis en œuvre.

Deux causes externes sont identifiées et empêchent l'agro-environnement de donner sa pleine mesure. Il s'agit d'une part d'une considérable insuffisance du niveau des exigences et de la mise en œuvre des contraintes de la « ligne de base » (règles de la conditionnalité et du verdissement particulièrement). D'autre part, l'augmentation encore croissante de certaines pressions agricoles qui gommant certains effets attendus des MAEC (pression à l'agrandissement des blocs de cultures par l'industrie patatière notamment).

*Thierry Walot*

*UCL - Développement du programme wallon de mesures agro-environnementales*



Le Programme wallon de Développement Rural [2014 – 2020] a été adopté fin juillet 2015. Il contient le nouveau programme agro-environnemental, où il est maintenant question de « Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques » (MAEC). Ce nouveau programme propose six méthodes de base, accessibles à tous les agriculteurs, et cinq méthodes ciblées, nécessitant un avis d'expert délivré par un conseiller de Natagriwal. Elles visent à protéger les ressources naturelles (eaux de surface, eaux souterraines, sols et air), maintenir les éléments des paysages ruraux ou conserver la biodiversité et le patrimoine génétique. Quatre nouvelles MAEC sont proposées dans

le programme : les méthodes « prairie inondable » (MC3), « culture favorable à l'environnement » (MB6), « parcelle aménagée » (MC7) et « autonomie fourragère » (MB9).

Les méthodes agro-environnementales et climatiques apportent une contribution essentielle dans le maintien de la biodiversité en Wallonie. Cependant, les résultats encourageants ne doivent pas masquer la réalité de son déclin en zones agricoles. La plupart des indicateurs restent dans le rouge et soulignent la nécessité de renforcer les efforts en matière d'agro-environnement pour inverser la tendance.

### { Bibliographie }

#### **Les MAE en Wallonie :**

11 méthodes, 13 questions-réponses d'évaluation.  
GIREA (2011), 31 pages.

#### **Agriculture, biodiversité et agro-environnement en Wallonie.**

Parcs et réserves.  
Le Roi A., Mulders Ch. (2012).  
Vol. 67, fascicule 2-3, 47 pages.

#### **Le Programme wallon de Développement Rural 2014 - 2020.**

Service Public de Wallonie (2015).  
[http://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR\\_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf](http://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf)

#### ➤ POUR EN SAVOIR PLUS

##### **Sur les MAEC :**

[www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)

##### **Sur l'agro-environnement en général :**

[www.graew.be](http://www.graew.be)



#### AUTEURS

Mathieu Halford, [mhalford@natagriwal.be](mailto:mhalford@natagriwal.be)  
Pierre-Yves Bontemps, [pybontemps@natagriwal.be](mailto:pybontemps@natagriwal.be)  
Julien Piqueray, [jpiqueray@natagriwal.be](mailto:jpiqueray@natagriwal.be)